



# Politique de l'eu-LISA en matière de multilinguisme 2023

# Table des matières

<b>Table des matières.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objet et portée de la politique .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Mise en œuvre de la politique de l’eu-LISA en matière de multilinguisme.....</b>	<b>3</b>
3.1. Rôles et responsabilités .....	4
3.2. Voies de transmission internes .....	4
3.3. Documents internes et supports d’information .....	4
<b>4. Surveillance.....</b>	<b>6</b>

# 1. Introduction

L'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) fournit des solutions à long terme dans le domaine de la sécurité intérieure de l'Union et soutient la mise en œuvre des politiques en matière d'asile, de migration et de gestion des frontières, grâce aux technologies de l'information.

**L'eu-LISA gère et développe les systèmes d'information paneuropéens à grande échelle** Eurodac, SIS, VIS, EES, ETIAS et ECRIS-TCN, tout en assurant l'interopérabilité entre ces six systèmes.

Elle **dispense des formations spécialisées aux autorités des États membres** en ce qui concerne l'utilisation des systèmes et **accomplit des tâches de recherche et de développement** telles que le suivi des nouvelles évolutions technologiques, qui sont pertinentes pour les systèmes d'information à grande échelle ou pour la mise en œuvre de projets pilotes et de projets de validation de concept.

L'eu-LISA respecte pleinement le multilinguisme en tant que principe fondateur de l'Union européenne. L'Agence suit le règlement n° 1 du Conseil et d'autres actes juridiques connexes en ce qui concerne les exigences linguistiques, tel que défini également dans l'article 33 de son règlement fondateur (**UE 2018/1726**). En même temps, l'Agence doit tenir compte des ressources financières et humaines qui lui sont allouées lorsqu'elle met en œuvre les principes du multilinguisme.

## 2. Objet et portée de la politique

La politique de l'eu-LISA en matière de multilinguisme entend veiller à l'identification des responsabilités au sein de l'Agence et au respect des obligations juridiques en matière de multilinguisme.

La politique couvre les voies de transmission et les publications internes de l'eu-LISA, telles que définies à l'article 34 de son règlement fondateur et énumérées aux sections III 2 et III 3.

Elle ne porte pas sur les questions liées à la gestion des documents de l'eu-LISA.

## 3. Mise en œuvre de la politique de l'eu-LISA en matière de multilinguisme

Les principales parties prenantes de l'Agence sont les institutions et les États membres de l'Union européenne, les pays associés à l'espace Schengen ainsi que les agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JA) et le grand public.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'eu-LISA (n° 2017-037 REV 1), la langue de travail de l'eu-LISA est l'anglais. De la même façon, les principales parties prenantes de l'Agence, agissant au niveau européen pour des consultations publiques, des réunions et la publication de documents techniques, juridiques ou politiques, ont le plus souvent recours à l'anglais. Il en est de même pour la majeure partie des communications de l'eu-LISA.

Dans certaines situations, les communications publiques de l'Agence sont effectuées dans d'autres langues de l'Union européenne (en plus de l'anglais). La décision est prise au cas par cas en fonction de la criticité du message et de la localisation géographique du public principal.

Divers supports d'information publics, tels que des brochures, des dépliants et des fiches d'information, sont publiés en allemand, en estonien et en français, en plus de l'anglais, afin de soutenir l'engagement public des communautés dans les pays hôtes de l'eu-LISA.

Conformément aux exigences des articles 19 et 33, et afin de satisfaire aux conditions de l'article 34 de son règlement fondateur, les documents internes de l'eu-LISA sont traduits par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

L'eu-LISA envisage d'étendre la disponibilité des informations multilingues pour les publics externes et considère le recours à la traduction automatique (TA), en particulier la traduction automatique neuronale (TAN), comme un service novateur fourni par le CdT.

### 3.1. Rôles et responsabilités

Le secteur «Communication» (COMS), au sein de l'unité «Support exécutif et relations avec les parties prenantes» (ESU) de l'eu-LISA, est chargé de la publication et/ou de la traduction des publications obligatoires et non obligatoires de l'Agence. À ce titre, il assure les missions suivantes:

- la coordination et la production de contenus de l'eu-LISA, conformément au processus de production et de publication de contenu de l'eu-LISA, ainsi que la traduction et la publication des programmes annuels;
- la production et la publication de contenus sur le site web de l'eu-LISA et sur les plateformes de médias sociaux.

Le secteur «Communication» coordonne également les réponses officielles de l'eu-LISA aux enquêtes publiques conformément aux exigences de transparence énoncées à l'article 34, paragraphe 5, de son règlement fondateur.

### 3.2. Voies de transmission internes

Les voies de transmission de l'eu-LISA, telles que l'**intranet**, son **portail d'apprentissage en ligne (LMS)** et ses **comptes sur les médias sociaux** officiels, partagent des informations et communiquent dans la langue de travail de l'Agence, à savoir l'anglais.

La principale voie de transmission externe de l'Agence, le **site web de l'eu-LISA**, publie également des informations dans d'autres langues officielles de l'Union européenne. Dans le cadre du déploiement d'un nouveau site web externe (2023-2024), doté de fonctionnalités actualisées, l'Agence envisage l'utilisation d'un outil de traduction automatique pour traduire le contenu statique du site web dans d'autres langues de l'Union européenne, tout en fournissant un accès numérique plus convivial aux différentes versions linguistiques.

L'eu-LISA dispose de comptes officiels sur les médias sociaux Twitter, LinkedIn, Facebook et YouTube. L'Agence produit non seulement des contenus originaux, mais collabore aussi avec d'autres agences et institutions impliquées dans des campagnes coordonnées sur les médias sociaux avec d'autres agences chargées de la justice et des affaires intérieures et le cercle plus large de l'ensemble des agences de l'Union européenne.

### 3.3. Documents internes et supports d'information

L'eu-LISA traduit les documents suivants dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, comme l'exige son règlement fondateur (UE 2018/1726), et en publie la majorité sur son site web:

Public cible	Objectif	Type de contenu	Langues	Voie/Outil
--------------	----------	-----------------	---------	------------

<b>Documents de programmation</b>	Conseil d'administration; Parlement européen et Conseil; parties prenantes de l'Agence; grand public; médias	Information ainsi que responsabilité et transparence	Programme de travail	Toutes les langues de l'UE (publication obligatoire)	Format PDF illustré publié sur le site web
<b>Rapports d'activité annuels</b>	Conseil d'administration; Parlement européen et Conseil; parties prenantes de l'Agence; grand public; médias	Information ainsi que responsabilité et transparence	Rapport d'activité	Toutes les langues de l'UE (publication obligatoire)	Format PDF illustré publié sur le site web
<b>Budgets annuels</b>	Conseil d'administration; Parlement européen et Conseil; parties prenantes de l'Agence; grand public; médias	Information ainsi que responsabilité et transparence	Budget	Toutes les langues de l'UE (publication obligatoire)	Format PDF publié sur le site web
<b>Liste des autorités compétentes, qui sont autorisées à interroger directement les données intégrées dans le Système d'information Schengen</b>	Conseil d'administration; parties prenantes de l'Agence; grand public; médias	Information et transparence	Rapport	Toutes les langues de l'UE (publication obligatoire)	Format PDF publié sur le site web
<b>Listes des bureaux des systèmes nationaux du SIS II (N.SIS II) et des bureaux SIRENE</b>	Conseil d'administration; parties prenantes de l'Agence; grand public; médias	Information et transparence	Rapport	Toutes les langues de l'UE (publication obligatoire)	Format PDF publié sur le site web

<b>Réponses officielles de l'eu-LISA aux observations de la Cour des comptes européenne sur les comptes annuels de l'Agence</b>	Conseil d'administration; Parlement européen et Conseil;	Information et approbation; responsabilité et transparence	Avis	Toutes les langues de l'UE (publication obligatoire)	Format PDF
---	--	--	------	--	------------

Afin de fournir au public, ainsi qu'à toute autre partie intéressée, des informations aisément compréhensibles sur ses travaux (conformément à l'article 34, paragraphe 4, de son règlement fondateur), l'eu-LISA publie des brochures en allemand, en anglais, en estonien et en français:

	Public cible	Objectif	Type de contenu	Langues	Voie/Outil
Brochures sur les fonctions essentielles de l'eu-LISA	Parties prenantes de l'Agence; grand public; médias	Information	Information; documents promotionnels	Allemand, anglais, estonien, français	Copie papier illustrée; publication en ligne sur le site web; format PDF publié sur le site web

## 4. Surveillance

L'eu-LISA réexamine et actualise régulièrement sa politique en matière de multilinguisme en fonction des modifications apportées à la stratégie globale et au budget de l'Agence.

Avec le développement rapide de la technologie, les divers outils de traduction semi-automatique et entièrement automatique évoluent constamment. L'eu-LISA suit de près ces évolutions technologiques et envisage de les utiliser dans la mesure du possible à l'avenir afin de traduire ses communications dans davantage de langues de l'Union européenne.